

L'ASSOCIATION DU BARREAU AUTOCHTONE

MANDAT – COMITÉ ÉTUDIANT

L'Association du Barreau Autochtone

L'Association du Barreau Autochtone (ABA) est une association professionnelle sans but lucratif qui s'adresse aux juristes Amérindiens, Inuits et Métis. Les membres comprennent des avocats autochtones (praticiens et non-praticiens), des juges, des professeurs de droit, des consultants juridiques, et des étudiants en droit. L'ABA œuvre activement à promouvoir le développement du système judiciaire autochtone et à soutenir les praticiens juridiques autochtones.

Les objectifs de l'ABA se lisent comme suit :

- i. Reconnaître et respecter les fondements spirituels de nos lois, coutumes et traditions autochtones.
- ii. Promouvoir l'avancement de la justice, au point de vue social et légal, pour les peuples autochtones au Canada.
- iii. Promouvoir une réforme des politiques et des lois qui affectent les peuples autochtones au Canada.
- iv. Éveiller une prise de conscience au sein de la communauté juridique, la communauté autochtone et le public en général, aux problèmes juridiques et sociaux que font face les peuples autochtones du Canada.
- v. Dans l'exécution des objectifs ci-haut mentionnés : établir un forum et un réseau parmi les avocats autochtones : pourvoir à leur formation continue conformément aux développements dans le système juridique autochtone; échanger l'information et les expériences conformément aux règlements du système judiciaire autochtone, et discuter des questions légales pertinentes aux autochtones.

- vi. Agir de toute autre manière qui soit en lien avec, ou qui permette l'aboutissement des objectifs ci-haut mentionnés.

Les Objectifs du Comité Étudiant de l'ABA

Le but du Comité Étudiant à l'ABA est de servir de porte-parole aux étudiants autochtones en droit au Canada, et ce en vue de faire circuler l'information et d'établir un forum à travers lequel les étudiants autochtones en droit peuvent discuter des problèmes pertinents dont ils font face, et que le Comité Étudiant peut soulever devant le Conseil de direction à l'ABA.

Les Responsabilités du Comité Étudiant de l'ABA

Les responsabilités majeures du Comité Étudiant se lisent comme suit:

- Mener la campagne de financement et soutenir les activités des étudiants, y compris la partie « Journée des Étudiants » de la Conférence Annuelle de l'ABA;
- Coordonner la partie « Journée des Étudiants » de la Conférence Annuelle de l'ABA;
- Établir et maintenir le contact avec les groupes d'étudiants autochtones en droit existant présentement dans les facultés de droit canadiennes;
- Établir un forum pour les étudiants autochtones en droit, là où ils peuvent discuter des problèmes dont ils font face;
- Renforcer les liens avec les collectivités autochtones;
- Servir de porte-parole et faire circuler l'information entre le Conseil de direction à l'ABA et les étudiants autochtones en droit;
- S'assurer que les questions de grande importance pour les étudiants soient soulevées devant le Conseil de direction à l'ABA;
- Déterminer quelle information les étudiants veulent faire publier dans le site web de l'ABA, soit la section réservée aux étudiants, et fournir cette information au webmestre pour être publiée.

Adhésion

- Autant que possible, le Comité Étudiant de l'ABA comprendra des étudiants élus comme Représentants en provenance des régions Est et Ouest;
- Les membres du Comité Étudiant seront des membres étudiants de l'ABA, des étudiants en droit ou des étudiants stagiaires qui sont en règle;
- Là où c'est possible, le Comité Étudiant comprendra un Comité Étudiant de l'Est avec un Comité Étudiant de l'Ouest, lesquels seront coordonnés par leur Représentant Étudiant élu respectivement au Conseil de direction.